

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 17 décembre 2008

<b>OBJET</b>
<i>de la Délibération</i>
*****
<b>LYCEE AGRICOLE LE GROS CHENE TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE E CONVENTION DE MISE A DISPOSITION</b>

**Date de convocation du Conseil Municipal**

11 décembre 2008

**Date d'affichage** : 11 décembre 2008

**Nombre de Conseillers en exercice** : 33

**Président de la Séance** : Monsieur LE ROCH, Maire

**Secrétaire de Séance** : Mademoiselle ORINEL

**Etaient présents**

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER  
Adjoints au Maire.

M. BAUCHER, M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mme LE STRAT, Mme ROUILLARD, M. DERRIEN, M. MOUHAOU, M. PERESSE, Mme GUEGUAN,  
Conseillers Municipaux.

**Absent ayant donné pouvoir**

M. LE BARON à M. MARCHAND

**LYCEE AGRICOLE LE GROS CHENE  
TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE  
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION**

**Rapport de Jean-Jacques PARMENTIER**

Le terrain de football synthétique du Lycée Le Gros Chêne étant dorénavant opérationnel, le LEGTA met celui-ci à disposition de la Ville, avec accès réservé aux clubs sportifs ou associations sous couvert du Service des Sports de la Mairie.  
Pour ce faire une convention a été établie entre les deux parties.

**Nous vous proposons :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, ci jointe, de mise à disposition

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à PONTIVY, le 18 décembre 2008**

**LE MAIRE  
Jean-Pierre LE ROCH**